

**Autoroutes**

# Un recours contre les hausses de tarifs

**A**vant de prendre l'autoroute cet été, pensez bien à garnir votre porte-monnaie! Mécontente des hausses de tarifs accordées à Cofiroute et aux Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) en février, l'association 40 Millions d'automobilistes a déposé un recours auprès du Conseil d'État... en avril. Mais l'information n'a été révélée qu'au début de cette semaine par nos confrères du *Parisien*! Dans sa grande bonté, l'association souhaitait en effet négocier autrement avec l'administration. Aujourd'hui que l'affaire est portée sur la place publique, 40 Millions d'automobilistes assume: «*Nous ne comprenons pas les hausses qui ont été décidées. Tout d'abord, le comité des usagers n'a pas été consulté, pour des motifs fallacieux. Ensuite, le calcul de la hausse fait par Cofiroute est étrange: pourquoi le curseur ne marche-t-il que dans un sens, et jamais au bénéfice de l'usager?*» s'interroge Daniel Deschaux, président de la commission «infrastructures» de l'association.

L'affaire est plus simple qu'il n'y paraît: pour calculer la hausse du prix d'un péage, l'une des variables principales s'appelle... l'inflation. Or celle-ci s'est révélée négative en 2009, un fait dont les sociétés d'autoroutes n'auraient pas tenu compte. Du coup, Cofiroute a augmenté en moyenne ses prix de 0,41 %, APRR de 0,5 %, etc. Et comme à l'accoutumée, la pratique du foisonnement a perduré, c'est-à-dire que les tarifs de certains tronçons fort fréquentés ont augmenté bien plus que la moyenne autorisée.

*A contrario*, d'autres autoroutes, moins fréquentées, se sont vu appliquer une hausse moindre voire aucune... L'automobiliste est légalement floué malgré un respect scrupuleux du contrat entre État et sociétés concessionnaires. Contactées car mises en cause par l'association 40 Millions d'automobilistes, ni la DGITM (l'État) ni APRR n'ont souhaité répondre à nos questions.

**Arnaud Murati**